FORMATION-MIDI
CE QUE VOTRE SUCCESSION DOIT SAVOIR
14 septembre 2023

Chers membres,

En tant que cadre actif du réseau de la santé et des services, vos enfants et votre conjoint ont droit à diverses mesures advenant votre décès. Malheureusement, nous sommes à même de constater que beaucoup d'héritiers ne bénéficient pas de l'ensemble de ces mesures puisqu'ils ne savent pas qu'elles existent.

Vous aimez vos enfants et votre conjoint, prenez-le temps d'assister à cette formation-midi qui aura lieu le **26 septembre prochain à midi.**

L'APER vous propose un formation-midi afin de vous expliquer l'ensemble de ces mesures, ainsi que de vous offrir un document avec toutes les informations dont les membres de votre succession pourront bénéficier.

Pour vous inscrire, veuillez en informer Nathalie à association@aper.qc.ca

Équipe APER
association@aper.qc.ca
514 933-4118